

Sommaire

1.	Le cadre général du Compte Financier Unique.....	1
2.	Analyse de la section de fonctionnement.....	1
3.	Analyse de la section d'investissement.....	4
4.	Analyse des résultats et des restes à réaliser de l'année 2024.....	6
5.	Etat de la dette au 31 décembre 2024.....	6

1. Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Allennes-les-Marais ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

Dans le cadre de la généralisation du passage au CFU, et dans la mesure où la collectivité remplit les prérequis techniques, l'intention de passer au CFU en 2024 a été indiquée au Service de Gestion Comptable.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 a donc été soumis pour la première fois à l'examen et à la validation du conseil municipal.

Le CFU retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte Financier Unique 2024 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

2. Analyse de la section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	830 678,03 €	1 030 713,07 €	853 514,45 €	965 649,53 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 671 146,94 €	1 818 532,54 €	1 862 106,61 €	1 847 142,19 €
65 - Autres charges de gestion courante	256 546,30 €	238 210,92 €	271 248,02 €	246 484,87 €
66 - Charges financières	46 244,12 €	46 285,39 €	47 471,18 €	43 865,55 €
67 - Charges exceptionnelles	926,52 €	999,10 €	1 379,41 €	- €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations			110,30 €	- €
Sous total des dépenses réelles	2 805 541,91 €	3 134 741,02 €	3 035 829,97 €	3 103 142,14 €
023 - Virement à la section d'investissement			- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 028,14 €	54 760,06 €	72 088,51 €	52 399,31 €
Sous total dépenses d'ordre	73 028,14 €	54 760,06 €	72 088,51 €	52 399,31 €
Total dépenses de fonctionnement	2 878 570,05 €	3 189 501,08 €	3 107 918,48 €	3 155 541,45 €

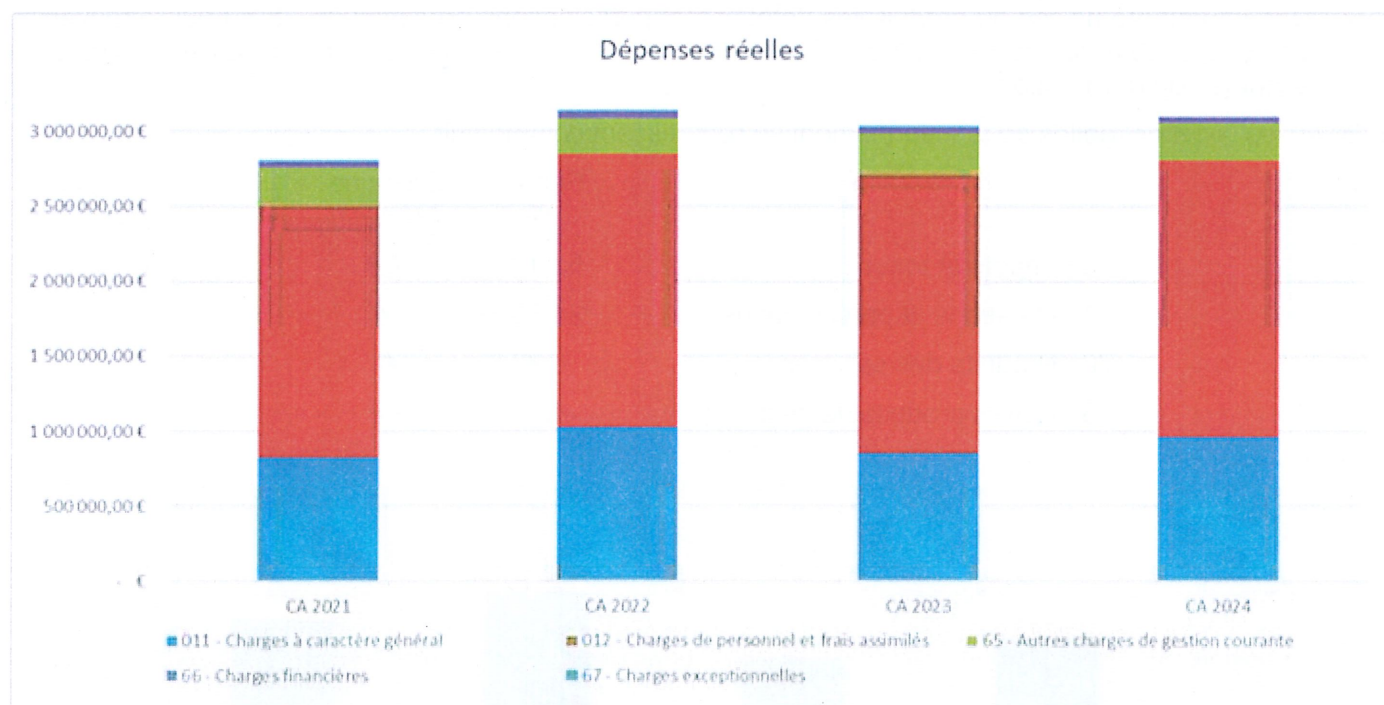
L'année 2024 est marquée par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de + 2,22 % par rapport à l'exercice 2023.

Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ La hausse des charges à caractère général (+ 13,25 %) après une nette baisse en 2023. Cette hausse trouve notamment son origine dans l'organisation de la classe transplantée ou encore l'extension de l'ouverture des accueils de loisirs, ou encore la hausse de la fréquentation de la restauration municipale.
- ✓ La stabilité des charges de personnel (- 0,80 %). La vacance du poste de policier municipal ainsi que le non remplacement d'un agent technique ont participé à compenser la hausse des dépenses liées au recrutement d'animateurs supplémentaires
- ✓ La baisse des charges de gestion courante (- 7,60 %). On notera le maintien du niveau des subventions versées aux associations
- ✓ La nette baisse des charges financières

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Réalisations 2024	Part en %	Evolution de la part
012 - Charges de personnel :	59,52 %	▼
011 - Charges à caractère général :	31,12 %	▲
65 - Charges de gestion courante :	7,94 %	◀▶
66 - Charges financières :	1,41 %	◀▶



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
002 - Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1			- €	- €
013 - Atténuation de charges	52 984,19 €	36 650,12 €	23 583,18 €	36 973,03 €
70 - Produits des services	202 974,78 €	205 555,90 €	194 479,00 €	233 693,19 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	2 035 457,04 €	1 935 312,87 €	623 442,98 €	805 254,15 €
731 - Fiscalité locale			1 638 524,98 €	1 353 199,11 €
74 - Dotations et participations	862 103,35 €	820 656,90 €	1 003 600,94 €	850 854,92 €
75 - Autres produits de gestion courante	100 638,62 €	107 074,29 €	119 518,41 €	137 287,19 €
76 - Produits financiers	27,18 €	30,30 €	47,47 €	52,52 €
77 - Produits exceptionnels	10 648,16 €	49 739,72 €	9 679,51 €	2 000,00 €
78 - Reprise sur provisions			- €	45,35 €
Sous total des recettes réelles	3 264 833,32 €	3 155 020,10 €	3 612 876,47 €	3 419 359,46 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 268,63 €	32 995,34 €	12 245,39 €	- €
Sous total recettes d'ordre	89 268,63 €	32 995,34 €	12 245,39 €	- €
Total recettes de fonctionnement	3 354 101,95 €	3 188 015,44 €	3 625 121,86 €	3 419 359,46 €

L'année 2024 est marquée par une baisse des recettes réelles de fonctionnement de -5,36 % par rapport à l'exercice 2023 et qui trouve son origine dans la baisse des taux d'imposition communaux.

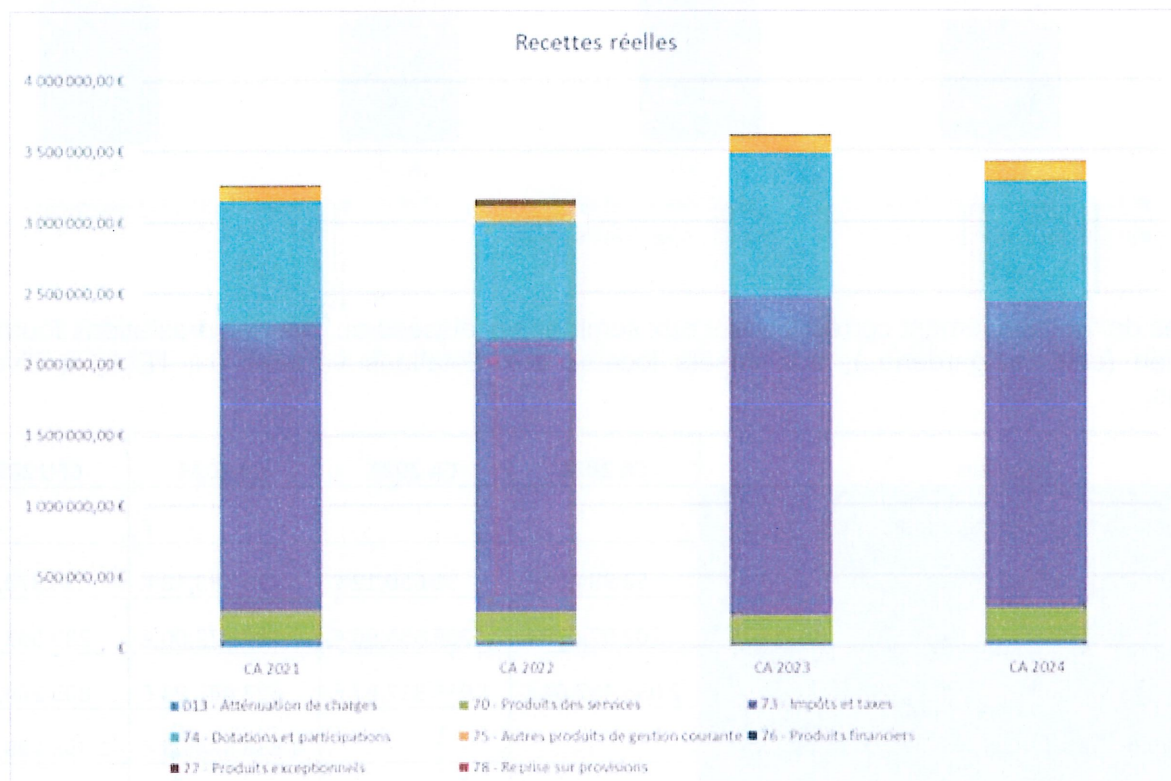
Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ La nette hausse des produits des services (+ 20,17 %) qui intègre les participations des familles à la classe transplantée mais qui traduit également la bonne fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires
- ✓ Une baisse du produit des impôts et taxes (- 4,57 %) liée à la baisse des taux d'imposition dont l'impact aura été limité en raison de la dynamique des bases et des contributions versées par la MEL.

- ✓ Une importante baisse du produit des dotations et participations perçues (-15,22 %) qui retrouvent un niveau comparable aux années antérieures. En 2023, la commune avait perçu le filet de sécurité contre l'inflation.

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Part en %	Evolution de la part
73 - Impôts et taxes :	63,12 %	↔
74 - Dotations et participations :	24,88 %	↓
70 - Produits des services :	6,83 %	↑
75 - Autres produits de gestion :	4,01 %	↔



3. Analyse de la section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de matériel technique et des travaux soit les équipements.

Dépenses	CFU 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	214 790,98 €
Opérations d'équipement dont :	318 346,17 €
102 - Stade municipal	- €
110 - Illuminations de Noël	- €
113 - Salle polyvalente	9 215,60 €
117 - Garderie	- €
120 - Cimetière	28 280,76 €
121 - Espace culturel	3 485,45 €
122 - Maison médicale	1 386,00 €
125 - Espace jeunesse	567,00 €
128 - Acquisition de terrains	- €
129 - Ecole maternelle + restaurant scolaire	16 874,28 €
130 - Ecole primaire Le Petit Prince	1 959,58 €
131 - Salle Sicot Coulon	34 009,65 €
132 - Réfection éclairage public	4 292,64 €
133 - Vidéo surveillance	99 964,93 €
40 - Mairie	5 190,69 €
52 - Acquisition matériel de camping	795,00 €
61 - Matériel voirie et signalisation	3 976,20 €
66 - Matériel informatique	4 650,44 €
70 - Aménagement boucle de randonnée	- €
71 - Espaces verts	14 451,44 €
74 - Travaux divers bâtiments communaux	1 200,00 €
82 - Matériel services techniques	3 299,75 €
86 - Mobilier urbain	49 705,20 €
93 - Achat d'un véhicule	35 041,56 €
Sous total des dépenses réelles	533 137,15 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
041 - Opérations patrimoniales	16 600,11 €
Sous total dépenses d'ordre	16 600,11 €
Total dépenses d'investissement	549 737,26 €

Recettes	CFU 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	76,22 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	751 713,35 €
13 - Subventions d'investissement	5 653,00 €
23 - Immobilisations en cours	143,30 €
Sous total des recettes réelles	757 585,87 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 399,31 €
041 - Opérations patrimoniales	16 600,11 €
Sous total recettes d'ordre	68 999,42 €
Total recettes de d'investissement	826 585,29 €

Le budget d'investissement regroupe différents types de recettes :

- les recettes perçues au titre du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) liées aux investissements réalisés en N-2 et les dotations aux amortissements des immobilisations.
- les recettes liées à la mobilisation d'un nouvel emprunt
- les recettes perçues au titre des subventions par les partenaires institutionnels de la commune.

4. Analyse des résultats et des restes à réaliser de l'année 2024

L'année 2024 se termine par deux résultats positifs qui viendront se cumuler aux excédents antérieurs :

- ✓ Section de fonctionnement : + 263 818,01 €
- ✓ Section d'investissement : + 276 848,03 €

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat 2024 (a - b) = c	Résultats antérieurs reportés (d)	Résultats cumulés à reporter (c + d) = e
Section de Fonctionnement	3 419 359,46 €	3 155 541,45 €	263 818,01 €	687 639,71 €	951 457,72 €
Section d'Investissement	826 585,29 €	549 737,26 €	276 848,03 €	177 793,85 €	454 641,88 €

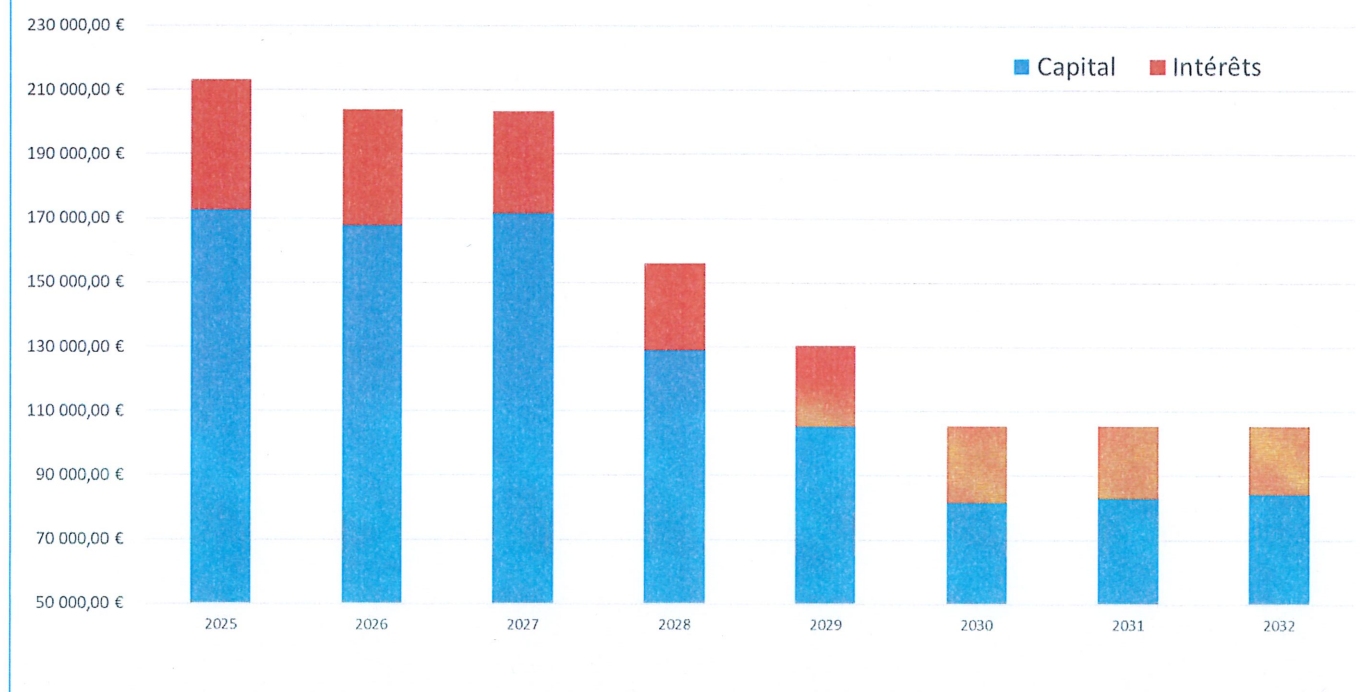
Au 31 décembre 2024, les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
113 - Salle polyvalente	1 789,74 €	1311 - <u>Subv</u> FIPD vidéoprotection	13 190,00 €
122 - Maison médicale	4 542,98 €		
131 - Salle <u>Sicot</u> Coulon	15 800,00 €		
132 - Réfection éclairage public	131 752,02 €		
133 - Vidéoprotection	17 071,74 €		
74 - Travaux bâtiments communaux	65 895,87 €		
Total	236 852,35 €	Total	13 190,00 €

5. Etat de la dette au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la dette en capital s'élève à 1 840 025,41 €.

Evolution des annuités



Fait à Allennes-Les-Marais, le 10 avril 2024
Le Maire,

Carine VANDAELE

